

Comité Technique Local du 22 mai 2015

Modifications des horaires d'ouverture au public (épisode 4)

En réponse à une déclaration liminaire, relative notamment à l'obligation de télédéclaration annoncée par les médias, le Président du CTL (M. NESAS) a indiqué qu'il s'agissait d'un mouvement irréversible vers la dématérialisation. Dans ce contexte, il considère qu'il ne faut pas mener un combat contre la télédéclaration mais plutôt accompagner les contribuables qui n'y sont pas encore.

Il estime que l'obligation de télédéclaration ne justifiera pas les suppressions d'emplois et que celles-ci sont uniquement liées à l'état des finances publiques de notre pays.

Il a reconnu que l'augmentation actuelle des télédéclarations n'entraîne pas une diminution de l'accueil.

1) Modifications des horaires d'ouverture au public :

C'est effectivement le 4ème CTL sur ce sujet.

Les élus FO-DGFIP 64 ont rappelé au Président que sur la question de la modification des horaires d'ouverture au public une consultation a été faite auprès de tous les agents concernés et que, par conséquent, il faut respecter le résultat de cette consultation. Reconnaissons que sans cela, en terme de démocratie, il est possible de mieux faire !

Le président a avoué que la concertation s'était déroulée dans un flou certain qui résultait, d'après lui, de la rédaction de la note de service émanant de la Direction Générale. En ce qui concerne les 3 gros sites (Bayonne, Biarritz et Pau), une réflexion relative à l'organisation du travail des agents d'accueil va être menée au sein d'un groupe de travail.

Les élus FO-DGFIP 64 ont demandé des précisions sur la composition de ce groupe de travail et son objet, le projet de note de service départementale évoquant la présence des cadres et agents.

Renseignement pris, la direction a indiqué que le groupe de travail serait composé des cadres et agents d'accueil des sites concernés, sauf pour Bayonne où seuls les cadres seraient présents, les agents n'ayant pas souhaité y participer.

Il ressort des discussions que les agents sollicités pour participer à ce groupe de travail n'ont apparemment pas été informés qu'il pourrait y être discuté du volet relatif aux horaires d'ouverture.

Le président souhaitait que ce sujet soit abordé et que chacun puisse s'exprimer ; il a finalement renoncé à cette idée, cette question touchant l'ensemble des agents des sites concernés et la consultation ayant déjà eu lieu. Cependant il n'envisage pas pour le moment de modification des horaires sur ces sites, par rapport à ce qui a été proposé par les chefs de poste.

L'adoption des nouvelles modalités horaires concerne donc pour le moment uniquement l'ensemble des structures hors sites de Bayonne, Biarritz et Pau ; ces horaires sont applicables à compter du 1er juillet 2015. L'ensemble des organisations syndicales ont voté contre le projet présenté.

2) Questions diverses :

Suppression de l'indemnité exceptionnelle et de la prime d'intéressement :

M. Nésas a tout d'abord indiqué que, suite au précédent CTL, il a fait remonter à la Direction Générale la protestation des organisations syndicales locales au sujet de la suppression de l'indemnité exceptionnelle et de la prime d'intéressement. Notons que le paiement de cette dernière a été rétabli par le Ministre pour l'année 2015, lors du Comité Technique Ministériel du 26 mai dernier. A ce rythme, nos gouvernants vont bientôt annoncer qu'ils vont baisser nos salaires, pour finalement les maintenir, et ainsi essayer de nous faire culpabiliser quant à notre revendication d'augmentation du point d'indice !

Remboursement de frais pour participer aux épreuves d'admissibilité :

La note de service départementale du 20 mai 2015 prévoit, à partir du 1er septembre 2015, le remboursement des frais de transport, de repas et de nuitée pour participer aux épreuves d'admissibilité **d'un seul concours, sélection ou examen professionnel par an**. Cette prise en charge reste illimitée pour les épreuves d'admission.

L'ensemble des organisations syndicales ont dénoncé cette situation qui engendre des inégalités d'un point de vue financier entre les candidats potentiels. En effet, un collègue de Pau ou Bayonne sera pénalisé par rapport à un collègue de Bordeaux par exemple, qui lui se trouve sur le lieu du centre d'examens.

La direction a indiqué qu'il s'agit d'une disposition nationale de mise en conformité avec le décret de 2006, mais fera remonter à la DG les inégalités engendrées par ce texte.

Envoi direct de documents par les centres éditiques :

La Direction a été interrogée sur les modalités et la date de mise en place de l'envoi direct de documents (ATD, lettres de rappel...) par les centres éditiques et sur l'impact sur le service du courrier départemental. Le Président a indiqué qu'il s'agit pour le moment d'expérimentations, que cela concernera des envois de masse et n'est pas sans poser des questions juridiques (notamment pour les documents devant être signés). De plus, il a précisé que cela ne semble pas intéressant pour un département comme le nôtre qui bénéficie déjà des tarifs d'écopli en nombre.

Réinstallation Trésorerie Anglet-Adour-Océan :

Les élus FO-DGFIP 64 ont demandé à la direction de faire un point sur l'avancée du dossier relatif à la réinstallation de la Trésorerie d'Anglet.

La responsable du pôle transverse a indiqué que le dossier avait été adressé à la DG avec un complément sur la question du trappon pour les dégagements de fonds. La responsable sécurité de la DGFIP ainsi qu'une personne du bureau SPIB doivent se rendre sur place le 28 mai 2015.

Au moment où nous publions ce compte-rendu, nous apprenons que, par courrier du même jour, (comme quoi il est possible d'être très réactif), la Direction Générale a donné son accord sur le projet de convention relative au relogement de la Trésorerie d'Anglet sur le site de l'aéroport de Biarritz-Anglet-Bayonne. En revanche, contraintes budgétaires obligent, elle n'est pas favorable à la prise en charge des places de parking.

Les élus FO-DGFIP 64 demanderont donc que ce financement soit pris en charge par le budget départemental.

Relations avec les ordonnateurs :

Les élus FO-DGFIP 64 ont à nouveau interrogé la direction sur le courrier qui devait être fait au Maire de Navarrenx par la DDFIP en ce qui concerne les travaux de la Trésorerie ; en effet, l' élu attendait une réponse depuis plusieurs mois déjà... et c'est pour cela que M. NESA s'était engagé lors du CTL du 23 janvier dernier à ce qu'une réponse soit apportée rapidement. Et, 4 mois après, rien ! Mais il est vrai que nous n'avons peut-être pas la même notion du temps !

La direction a indiqué qu'un rendez-vous allait être pris avec le Maire.

Présentation du budget 2015 de la DDFIP 64 :

Les élus FO-DGFIP 64 ont noté qu'un point d'information sur le budget était prévu lors du prochain CTL le 2 juin 2015. Ils ont regretté que cela soit une simple information et qu'il n'y ait pas de présentation du budget, comme dans d'autres départements.

Le président a indiqué qu'il n'y avait plus de marge de manœuvre au niveau départemental, mais qu'une présentation pourrait être effectuée dans les grandes lignes.

Vos représentants FO-DGFIP 64 à ce CTL :

Hervé LARROUQUERE (Trésorerie Bayonne CH) / Isabelle SORIANO (Trésorerie Anglet-Adour-Océan) / Jean-Philippe ALTHAPE (DDFIP Pau – Expert) / Myriam CANNONE (Paierie Départementale Pau – Experte) / Stéphane PAPE (DDFIP Pau – Expert)